

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Reçu en Préfecture le : 10/11/2021

ID Télétransmission : 033-213300635-20211109-120393-DE-1-1

**Séance du mardi 9 novembre
2021**

Date de mise en ligne :

D-2021/401

certifié exact,

Aujourd'hui 9 novembre 2021, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h49 à 17h03

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyn CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h35, Madame Sandrine JACOTOT présente à partir de 14h55, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h45, Madame Harmonie LECERF présente jusqu'à 15h40, Monsieur Jean-Baptiste THONY présent jusqu'à 17h00, Monsieur Olivier ESCOTS présent jusqu'à 17h23, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17h42.

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM,

**Soutien au commerce et à l'artisanat de la Ville de Bordeaux.
Actions d'animation et de décorations portées par les
associations de commerçants et artisans des quartiers de
Bordeaux pour la fin d'année 2021. Subventions. Décision.
Autorisation**

Madame Sandrine JACOTOT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le commerce bordelais a été cette année encore très impacté par la crise sanitaire et économique, avec une baisse moyenne de chiffre d'affaire estimée à 30% minimum.

Dans ce contexte, les associations de commerçants et artisans dans les quartiers bordelais n'ont pas pu organiser au premier semestre 2021 des événements commerciaux et des animations qui ont de manière générale un effet positif sur leur fréquentation et leur chiffre d'affaire.

Avec l'amélioration de la situation sanitaire à partir du mois de septembre, la relance de la consommation sur la fin de l'année sera bien évidemment déterminante pour tous les commerçants bordelais qui espèrent rattraper une partie du chiffre d'affaire non réalisé en 2020 et en 2021.

Aussi, en espérant que la situation sanitaire continuera de s'améliorer, la Ville de Bordeaux souhaite encourager et accompagner au mieux toutes les associations de commerçants et artisans qui ont décidé d'organiser des animations en cette fin d'année, qu'il s'agisse d'animations musicales, de jeux dans les commerces avec des lots à gagner, de distribution de bons-cadeaux, d'expositions d'artistes, de dégustations conviviales, etc...

Les associations se sont bien évidemment heurtées à la difficulté d'anticiper et de programmer des animations pour cette fin d'année. Malgré les encouragements et le soutien financier apporté par la Ville aux associations des quartiers, seule l'Association des antiquaires et brocanteurs des Chartrons a prévu d'organiser un événement sur le second semestre 2021.

Cette association organise depuis 40 ans la Fête du vin nouveau et de la brocante, dans le quartier des Chartrons, rue Notre Dame. A l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'événement (les 23 et 24 octobre), un effort particulier sera fait sur les animations : dégustation de vin nouveau, marrons chauds, manège, concert de musique classique, cirque et musiques de rue, animations pour les enfants...

Pour l'organisation de cet événement dont le budget prévisionnel est fixé à 22 000 € TTC, la Ville apportera son soutien par l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association.

ASSOCIATION	MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES		SUBVENTIONS VILLE DE BORDEAUX		PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS COMMERCANTS
	€ H.T.	€ T.T.C.	€	%	€
Association des Antiquaires et Brocanteurs des Chartrons	18 333	22 000	7 000	31,8%	15 000,00

Cette subvention sera versée en deux fois à l'association :

- Un premier versement de 5 000 € interviendra après la présente délibération
Dépenses réelles x Subvention attribuée
- Montant des dépenses éligibles

Le solde de 2 000 € sera versé sur présentation des factures relatives aux dépenses engagées par l'association pour cet événement. Cette somme pourra être revue à la baisse par application de la règle de proportionnalité suivante :

Subvention définitive =

Comme chaque année, la Ville souhaite soutenir la mise en place de décorations et d'illuminations de Noël par les associations de commerçants et artisans des quartiers, illuminations qui ont pour objectif de créer une ambiance chaleureuse et festive propice aux achats dans les commerces physiques.

La Ville prévoit ainsi de poursuivre son soutien sur les mêmes bases qu'en 2020, et d'accorder aux associations une subvention d'un montant correspondant à 80% des dépenses engagées par elles en 2021.

Sur ces bases, l'état récapitulatif des subventions municipales accordées aux associations de commerçants et artisans pour les décorations/illuminations de Noël 2021 est le suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES		SUBVENTIONS		PARTICIPATIONS
			VILLE DE BORDEAUX		ASSOCIATIONS COMMERCANTS
	€ H.T.	€ T.T.C.	€	%	€
Rue Bouffard - Association des commerçants	1 710,00	2 052,00	1 641,60	80%	410,40
Association des Antiquaires et Brocanteurs des Chartrons -	4 973,00	5 967,60	4 774,08		1 193,52
Association des commerçants "Barrière de Pessac" Bordeaux - Talence	11 369,16	13 643,00	10 914,40		2 728,60
Association des commerçants Saint Paul Grosse Cloche	9 620,60	11 544,72	9 235,78		2 308,94
TOTAL	27 672,76	33 207,32	26 565,86		6 641,46

Ces subventions seront versées en deux fois :

- Un premier versement de 80% interviendra après la présente délibération ;

$$\frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$
-

Le solde de 20 % sera versé sur présentation des factures relatives aux dépenses réalisées. Ce montant pourra être revu à la baisse par application de la règle de proportionnalité suivante :
 Subvention définitive =

En conséquence, il vous proposé, Mesdames, Messieurs, de :

- valider les propositions de subventions aux associations de commerçants et artisans telles que présentées ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à engager le versement de ces subventions dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 6 – sous-fonction 632 - nature 65748).

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
 ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX ENSEMBLE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 novembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sandrine JACOTOT